

Déclinaison du guide d'aide à la définition des mesures ERC à la qualité de l'air

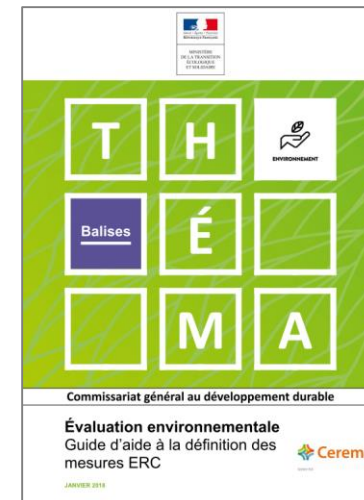
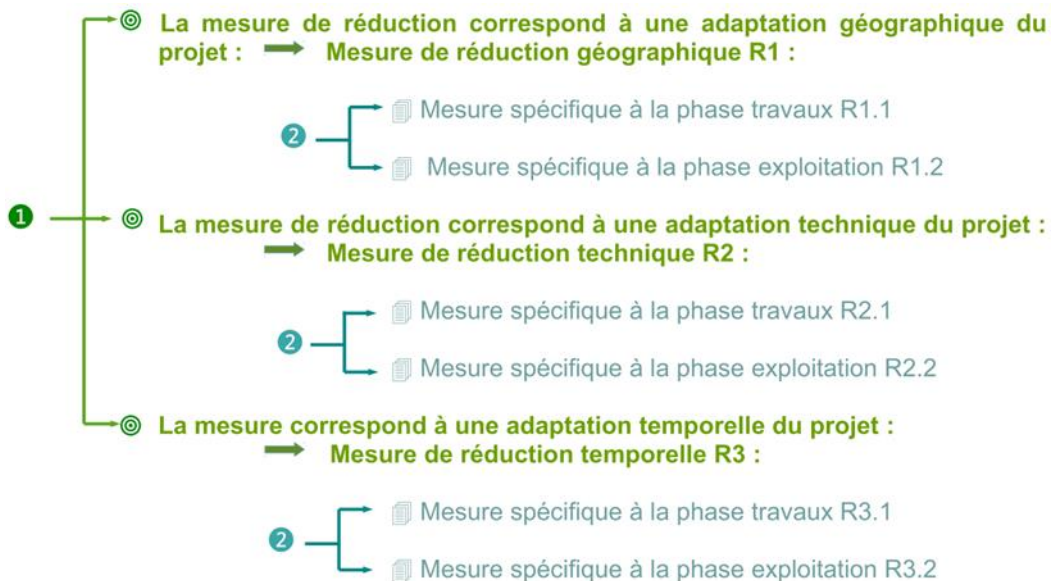
Karine Muller-Perriand

Contexte

- **Guide d'aide à la définition des mesures ERC**
publié en janvier 2018

- **Base théorique :**

- Le cadre d'application de la classification et son contenu
- Les clés de classification et listing



Contexte

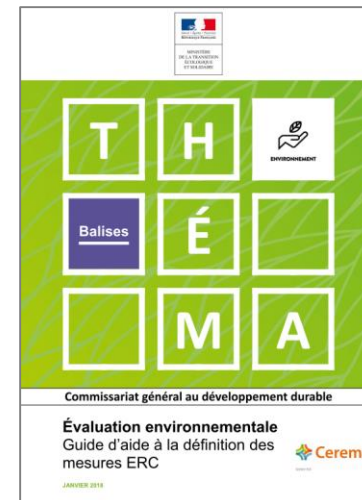
- **Guide d'aide à la définition des mesures ERC** publié en janvier 2018

- **Base théorique :**

- Le cadre d'application de la classification et son contenu
- Les clés de classification et listing

- **Un catalogue de mesures ciblant :**

- les milieux naturels,
- le paysage
- l'air et le bruit



Intitulé de la sous-catégorie			
E	R	C	A Intitulé de la catégorie de rattachement (classement supérieur)
Thématique environnementale		Milieux naturels	Air / Bruit
Descriptif plus complet			
Conditions de mise en œuvre / limites / points de vigilance			
Modalités de suivi envisageables			

Contexte

- Base théorique actualisée enrichie en 2019



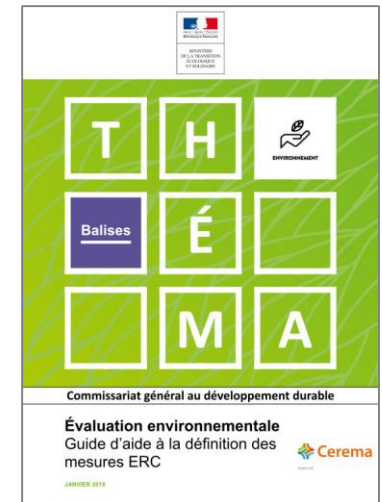
05 – Introduction

13 – Partie 1 – Cadre d'application de la classification et contenu

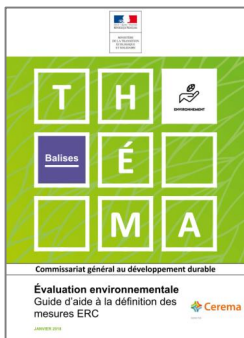
1. Quelles sont les procédures concernées ?
2. Quels sont les avantages, les limites et les bénéficiaires de cette classification ?
3. Que contient le document ?
4. Quelle articulation entre classification ERC et arrêtés de prescriptions générales (APG) ?
- 5 Géolocaliser les mesures compensatoires : l'outil GéoMCE

25 – Partie 2 – Clefs de classification et listing

1. Les mesures d'évitement
2. Les mesures de réduction
3. Les mesures de compensation
4. Les mesures d'accompagnement
5. Cas particulier des suivis
6. Cas particulier des plans et programme
7. Autre cas particuliers



Des déclinaisons thématiques



Catalogues des sous-catégories thématiques

55 – Partie 3 – Catalogue des sous-catégories

1. Les mesures d'évitement
2. Les mesures de réduction
3. Les mesures de compensation
4. Les mesures d'accompagnement

Catalogue des sous-catégories pour les milieux naturels (2018)

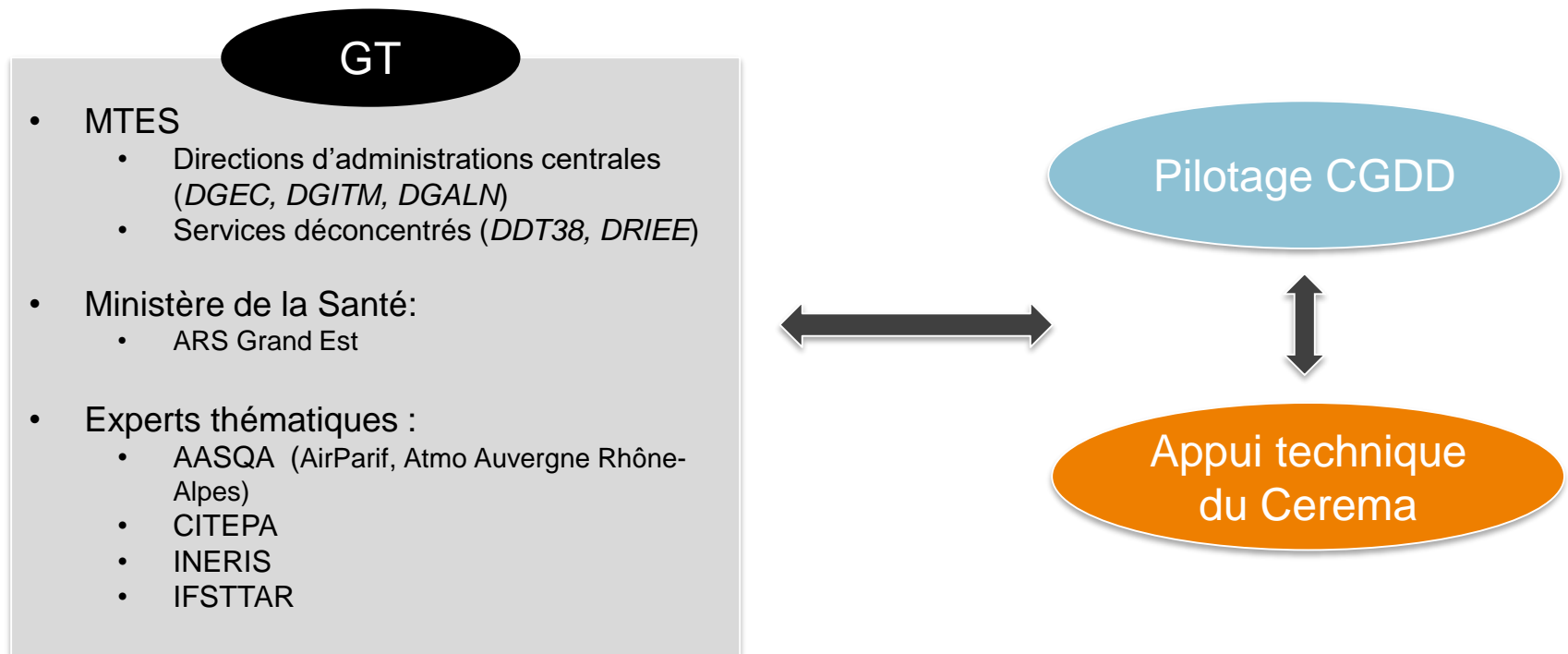
Catalogue des sous-catégories pour la qualité de l'air

Catalogue des sous-catégories pour le milieu marin

Les objectifs de la déclinaison à la QA

- ✓ Approfondir le travail initié dans le guide de 2018 pour cette thématique :
 - ✓ Compléter la classification existante
 - ✓ Proposer des modalités d'application de la séquence ERC à la qualité de l'air, notamment pour la compensation
- ✓ Identifier des exemples concrets de mesures avec des points de vigilance et suivis associés

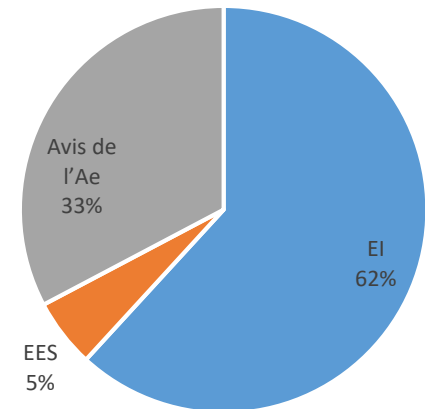
La méthode : constitution d'un GT



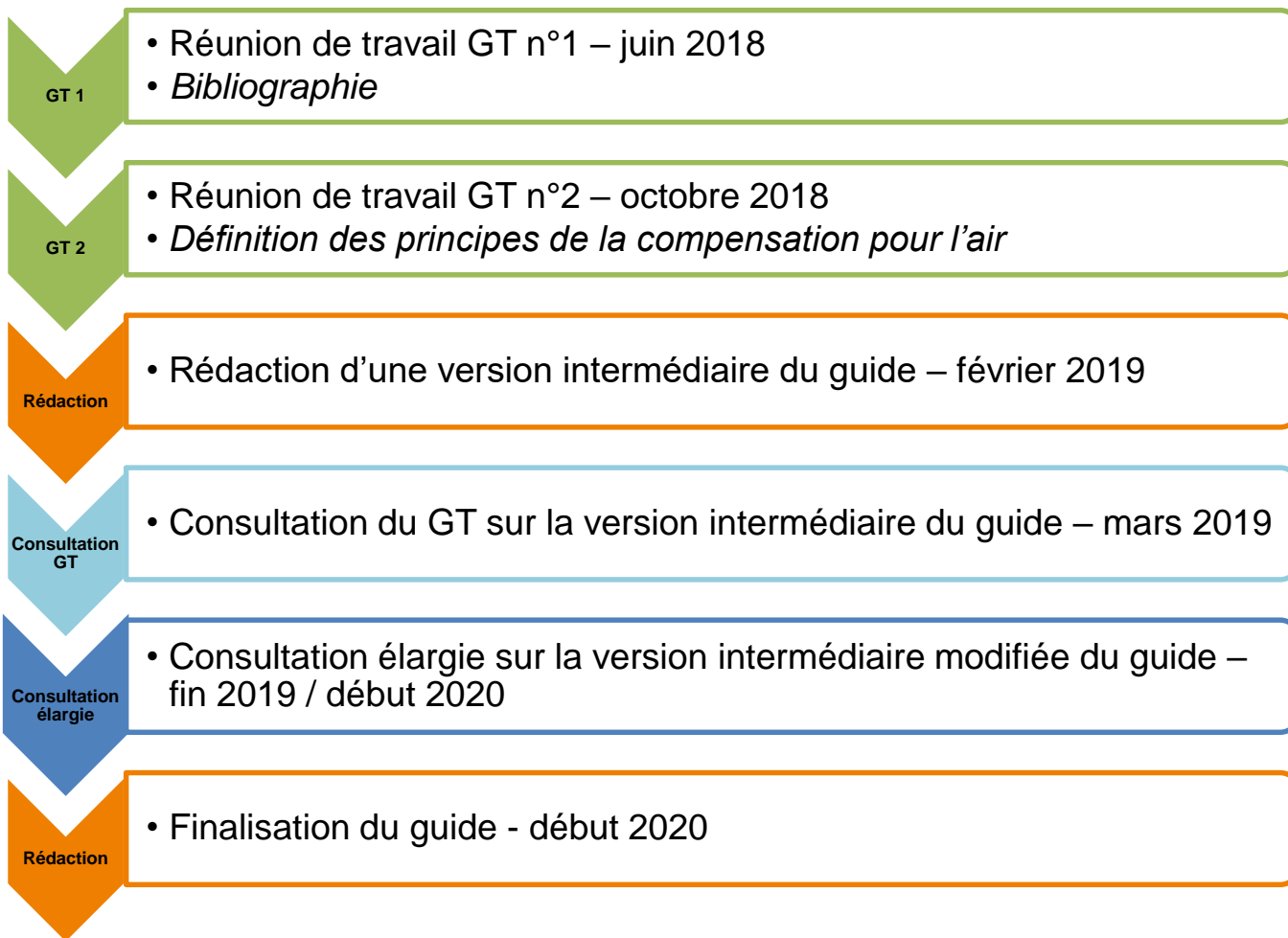
La méthodes : les sources de données

- Analyse des mesures ERC dans :
 - Les évaluations environnementales de projets (EI), plans et programmes (EES)
 - Les avis de l'Ae depuis 2014

- Retours d'expériences apportées par les membres du GT



Le calendrier



Une classification enrichie

Les sous-catégories applicables à la qualité de l'air

		Séquence				Total / ligne
		E	R	C	A	
Guide de 2018	<i>concernant la thématique de la QA</i>	12	13	-	10	35
Version actualisée 2019	complétées en terme de contenu et/ou d'exemples	9	10	-	2	21
	créées	1	2	3	-	6
	élargies à la QA	2	-	-	1	3
	<i>concernant la thématique de la QA</i>	15	15	3	11	44

Une classification enrichie

Exemples

➤ **Nouvelles mesures**

- E1.1x - Évitement de l'exposition des populations humaines et/ou des populations vulnérables, évitement des sources d'émissions de polluants pour l'implantation de bâtiments résidentiels et/ou vulnérables
 - E1.1a : Evitement des populations d'espèces protégées ou à fort enjeu et/ou de leurs habitats
 - E1.1b : Evitement des sites à enjeux environnementaux et paysagers majeurs du territoire

➤ **Compléments apportés ou approfondissements**

- E2.2c : Mesures des documents de planification délimitant des zones et affectant les sols de manière à éloigner les populations humaines et notamment les populations vulnérables, application de marges de recul (urbanisations futures)
- R2.1j et R2.2b : Dispositifs de limitation des nuisances envers les populations humaines

➤ **Elargissement de mesures existantes à la QA**

- A7.a - Aménagements paysagers d'accompagnement du projet dans les emprises et hors emprises

Des réflexions sur la compensation

Deux principes de compensation envisagés

- Une compensation en bilan d'émissions sur un territoire
- Une compensation en gain d'exposition

Ces modalités de compensations, dans le respect de la réglementation actuelle applicable, seront proposées à l'avis du COPIL ERC au moment de la consultation élargie

La compensation en bilan d'émission

Maître d'ouvrage

Nouveau projet



Impact résiduel
sur la qualité de
l'air nécessitant
une compensation

Objet existant



Mesure(s) d'évitement
et de réduction des
impacts sur la qualité
de l'air

- ✓ **Cible**
Territoire d'impact du
projet
- ✓ **Même polluant**

***Agit sur la pollution de
fond d'un territoire***

Bilan en émission des polluants

→ Pour quantifier la compensation

La compensation par un gain en exposition

Maître d'ouvrage

Nouveau projet



Augmentation des concentrations en polluants

Objet existant



Mesure(s) d'évitement et de réduction des impacts sur la qualité de l'air

Gain en exposition

✓ **Cible**
Population impactée par le nouveau projet et l'objet existant

✓ **Même polluant**

Agit sur l'exposition des populations concernées

Les retours du GT sur la version provisoire

- Une nécessité d'avoir des **exemples plus opérationnels** pour favoriser leur mise en œuvre
- Proposer des exemples, y compris pour des projets pour lesquels les retours d'expérience sont moins nombreux
- Une vigilance particulière sur l'**impact des mesures proposées**
- Sur la **compensation** : des premières **réflexions à enrichir**

En conclusion

Ces déclinaisons devront

- **Aider les porteurs de projets à répondre aux exigences réglementaires**, notamment celles faisant l'objet de remarques récurrentes dans les avis de l'autorité environnementale
- **Sécuriser juridiquement les projets**, en limitant le risque de recours contentieux lié à l'absence de proposition de mesures ERC concernant la thématique de la qualité de l'air
- ***In fine***, améliorer la qualité environnementale des projets, plans et programmes

Perspectives

- **Une consultation élargie**, notamment auprès du COPIL ERC, sur le guide spécifique à la qualité de l'air
- **Une capitalisation des retours d'expérience** afin de faire évoluer les documents produits

Merci de votre attention